

## **Vidange EDF du barrage de Candes. Tuerie piscicole et destruction écologique délibérée du ruisseau de Candes !**

Le personnel de la Fédération du Lot pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (et les membres de l'AAPPMA de Bretenoux) sont rentrés hier soir totalement désespérés et fortement déçus par l'attitude d'EDF.

Alors que nous nous considérons comme partenaires dans ce dossier (un comité de pilotage avait été créé il y a de cela plusieurs mois en vue d'organiser au mieux la vidange du barrage de Candes), c'est avec un dédain affiché et une arrogance peu commune que les pêcheurs et défenseurs de la nature ont été considérés hier par les décideurs d'EDF. La Fédération départementale avait souhaité que le maximum soit fait pour sauver les poissons présents dans le lac de barrage, tout en évitant une pollution écologique du ruisseau de Candes et de la Cère par transfert d'espèces indésirables. Sur le papier, mais sur le papier seulement, tout était parfait, puisque une pêcherie avait été installée à l'amont du lac avec un pêcheur professionnel équipé de sennes, de bateaux à fond plat dont un hydroglisseur, une vidange progressive de 10 cm/h permettait d'éviter l'échappement de poissons dans le ruisseau ainsi qu'une pollution par les sédiments.

Le personnel de la Fédération et les bénévoles des associations de pêche de Bretenoux, Gourdon, et Figeac, n'avaient pas hésité à se lever aux aurores pour être opérationnels dès 7h00 du matin ce mercredi 30 juin et jeudi 1<sup>er</sup> juillet, afin de participer au tri et à la récupération des poissons.

Alors que mercredi, des opérations de pêche au filet ont permis la récupération de 6 perches et 77 sandres (dont un de 92 cm) dans des conditions difficile (niveau d'eau trop important). Le mercredi matin, une seconde pêche avec une senne de plus grande dimension et une moindre hauteur d'eau ont permis en seul coup la récupération de plus de 300 kg de poissons (carpes, sandres, brochets, brèmes, ablettes pour la plupart).

Nous allions enfin pouvoir concentrer nos efforts sur la zone demeurée en eau dans laquelle nous avons estimé plus de 3 tonnes de poissons. Avec l'accord d'EDF et du pêcheur professionnel, nous envisagions donc 2 à 3 pêches supplémentaires, ce qui nous aurait permis de récupérer au moins 80 % des poissons.

Mais là s'est arrêtée la concertation, EDF a su nous appeler quand il a fallu signer une décharge de responsabilité en cas d'accident sur la pêcherie aval (mission incombant pourtant au pêcheur professionnel missionné par EDF), mais ils ont dû égaré notre numéro quand sur décision unilatérale, EDF à ouvert les vannes pour aspirer littéralement des centaines de sandres, des dizaines de carpes, de brochets, et des milliers de poissons blancs.

C'est un spectacle de désolation qui nous fut offert, après avoir entendu durant 2 jours qu'EDF n'avait pas de leçon à recevoir en matière de vidange, que leur expérience en la matière était grande ; ce sont des brochets de plus d'un mètre éventrés, déchiquetés, des

sandres de 70 à 90 cm venus s'écraser contre les grilles et les buses à l'aval du barrage. Sans compter les milliers de petits poissons et les écrevisses de Californie qui ont accompagné la vague de boue dans le ruisseau de Candes (ruisseau de grande qualité piscicole jusqu'à ce jour).

Beaucoup de questions restent en suspens :

- pourquoi EDF n'a pas souhaité informé la Fédération de cette vidange brutale ? Laquelle a d'ailleurs fait courir d'énormes risques aux personnes sur la pêche avar et aux pêcheurs professionnels sur leur embarcation (pas un seul intervenant prévenu de la manœuvre).
- Pourquoi ne pas avoir attendu 30 minutes de plus ? La pose du filet était en cours au moment de l'ouverture de vannes, il suffisait de terminer l'opération pour que la quasi-totalité des poissons soit contenue dans la senne.
- Pourquoi un tel décalage d'image entre la vitrine EDF (respect de la nature, énergie propre, etc.) et la réalité des choses sur le terrain (absence de concertation, choix délibéré de massacre piscicole, de destruction écologique d'une vallée protégée).

La construction de barrage sur nos cours d'eau eut un impact catastrophique sur de nombreuses espèces piscicoles, on aurait pu croire que devant le fait accompli de l'existence de ces ouvrages, EDF ait la volonté de limiter leur impact à l'aval lors des vidanges et de respecter la vie piscicole installée sur la retenue, mais nous sommes bien tristes de constater que l'énergie hydroélectrique est bien loin d'être propre, surtout quand la volonté des hommes qui en tirent profit est essentiellement mercantile.